



Changement de statut de 'Visiteur' à 'Vie privée et familiale'

Par **mzsurnuage**, le **30/01/2015** à **09:24**

BONJOUR marque de politesse
Statut Spéciale depuis 2003, Statut visiteur depuis 2012, quelle-est la procédure à suivre pour changer mon statut à 'Vie privée et familiale'?
Je suis né en France, de parents étrangers qui vivent toujours en France. Je n'ai pas pu bénéficier du droit du sol en raison de la discontinuité de mon séjour. A 24 ans, je suis toujours sans-emploi faute d'avoir accès au marché du travail, d'où mon intention de demander un changement de statut. Quelles sont mes chances d'avoir cette demande aboutir, et quelle est la procédure à suivre?
MERCI

Par **citoyenalpha**, le **04/02/2015** à **14:34**

Bonjour
vous devez faire une demande de carte de séjour vie privée vie familiale au titre de de l'admission exceptionnelle. Vous devrez justifier votre attachement essentiel à la France(naissance - durée de résidence - parent en France...)
Restant à votre disposition